

N° 50

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979 - 1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur
Rapporteur général

T O M E III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 23

Services du Premier ministre

III - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur spécial: M. Paul JARGOT

(1) *Cette commission est composée de*: MM. Edouard Bonnefous, *président*; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents*; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires*; Maurice Blin, *rapporteur général*; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros

Assemblée nationale (6^e législ.): 1290 et annexes, 1292 (annexe 34) et in 80-227
Sénat: 49 (1979-1980).

S O M M A I R E

	Pages
Introduction	1
Présentation	2
Compte-rendu du débat en commission	4

Mesdames, Messieurs,

Le montant de la dotation du Conseil économique et social passe, en crédits de paiement, de 60,88 millions de francs en 1979 à 68,63 millions de francs en 1980, soit une progression de 12,7% (+ 10,7% en 1978 et + 12,6% en 1979).

Nature des dépenses	Crédits votés pour 1979 (en francs)	Crédits prévus pour 1980			
		Services votés (en francs)	Mesures nouvelles (en francs)	Total (en francs)	% d'augmentation par rapport à 1979
Titre III					
Moyens des services					
1^{re} partie — Personnel					
— Indemnités des membres du Conseil des sections (31.01)	40 473 172	43 063 172	+ 2 368 500	45 431 672	+ 12,25
— Dépenses de personnel (31.11)	17 367 364	18 767 364	+ 1 100 000	19 867 364	+ 14,39
Totaux pour la 1^{re} partie	57 840 536	61 830 500	+ 3 468 500	65 299 036	+ 12,89
4^e partie — Matériel et fonctionnement des services (34.01)					
— Dépenses de matériel	3 035 000	3 035 000	+ 300 000	3 335 000	+ 9,88
Totaux pour le Titre III	60 875 536	64 865 536	+ 3 768 500	68 634 036	+ 12,74

L'augmentation des dépenses (+ 7 758 500 F) provient de l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues jusqu'au 31 décembre 1979 (+ 3 990 000 F) et de l'ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social, notamment pour tenir compte de l'évolution prévisible des rémunérations et des besoins de la Caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social (+ 3 768 500 F).

Les crédits inscrits en « mesures nouvelles » dans le projet de budget du Conseil économique et social pour 1980 correspondent à deux catégories d'augmentation :

1 — une majoration de 5,5 % par rapport aux services votés a été appliquée aux crédits du chapitre 31-01 (+ 2 368 500 F) et de 5,86 % aux crédits du chapitre 31-11 (+ 1 100 000 F) en vue de couvrir l'évolution prévisible des rémunérations publiques en 1980.

Ces deux chapitres : « Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections » et « Dépenses de personnel » représentent toujours plus de 95 % de la dotation globale affectée au Conseil ;

2 — les crédits inscrits au chapitre 34-01 « Dépenses de matériel » progressent, en 1980, de 9,88 %, soit une augmentation proche de celle accordée en 1979 (+ 10 %).

En 1979, une part importante des crédits du chapitre 34-01 a été consacrée aux dépenses de fournitures diverses liées au renouvellement intégral du Conseil. De ce fait, aucun investissement de quelque importance n'a pu être réalisé en dehors des commandes habituelles faites chaque année en vue du remplacement de matériels usagés ou réformés.

Pour 1980, un crédit de 100 000 F a été réservé sur le chapitre 34-01 en vue du financement des études préliminaires relatives au projet de construction d'une annexe au Palais d'Iéna.

Il s'agit d'un projet ancien dont la nécessité avait été maintes fois signalée à l'attention du gouvernement par le bureau du conseil et son président. Toutefois, faute d'un terrain disponible, il n'avait pu connaître aucun commencement de réalisation.

L'affectation au Conseil économique et social, par arrêté du ministre du Budget, en date du 26 juin 1979, d'un terrain domanial situé dans l'enceinte même du Palais d'Iéna permet d'envisager désormais sa mise en œuvre effective.

L'opération envisagée par le Conseil économique et social a un double objet :

— elle doit permettre, en tout premier lieu, d'augmenter très sensiblement le nombre et la superficie des locaux mis à la disposition des conseillers ;

— elle vise également à réaliser une installation plus rationnelle des services dont le fonctionnement est directement lié à celui de la séance.

L'étude détaillée du programme de l'opération sera conduite avec le concours des services techniques compétents du ministère du Budget et du ministère de la Culture et de la Communication.

Le Conseil apparaît, en effet, très soucieux, non seulement d'entreprendre cette réalisation en fonction d'un coût d'objectif raisonnable, mais de garantir par des études préliminaires extrêmement approfondies la qualité architecturale et la bonne insertion dans le site d'un édifice appelé à devenir la troisième aile du Palais d'Iéna.

Votre commission des finances ne peut que se féliciter de cette démarche.

La réalisation de ce projet devrait permettre d'offrir aux membres du Conseil des installations fonctionnelles, mieux adaptés à la mission de cette assemblée.

Il est incontestable, en effet, que les moyens matériels offerts aux membres du Conseil économique et social (à l'exception des rapporteurs) pour l'exercice de leur mandat demeurent limités. Cette situation est acceptable pour les Conseillers représentant les groupements socio-professionnels les plus importants qui peuvent leur apporter un certain appui, mais elle est plus difficile pour ceux qui, désignés en fonction de leur qualification ou de leur compétence, ne disposent pas du soutien matériel d'une organisation.

Des efforts devront donc être entrepris dans l'avenir pour améliorer cette situation.

*

* *

La commission des finances a examiné les crédits du Conseil économique et social au cours de sa séance du 9 octobre.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre commission des finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés en 1980 pour le Conseil économique et social.